PROTOCOLE

En cas de décès

1. En cas de décès d'un vacancier sur votre séjour, **appeler immédiatement le SAMU afin que des professionnels de santé interviennent et vous donne les instructions.**

2. Tenir à l'écart le reste des vacanciers

3. Signaler et expliquer précisément le contexte à AVL. AVL s'occupera de contacter l'établissement ou la famille pour annoncer le décès.

4. Prendre un temps pour expliquer calmement la situation au reste du groupe, et afin de les rassurer

5. En cas de nécessité d'un soutien psychologique pour les animateurs comme les vacanciers, **avertir AVL.**

15	17	18	112
Samu	**Police Gendarmerie**	**Pompiers**	**Toutes urgences**

Numéro d'AVL : 04 77 47 40 00 (disponible 7j/7 et 24h/24 pour les urgences)